

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau par des activités d'adaptation climatique appropriées pour les ressources pastorales et forestières dans le Sud de la Mauritanie (REVUWI)

Avis d'appel à manifestations d'intérêts pour le recrutement de consultants pour l'étude de caractérisation des zones humides et la gestion durable des terres dans et autour des zones humides, de parcours et de forêts

N° du Projet : P-MR-EAZ-010

N° du Don : 5550155001001

1. La République Islamique de Mauritanie a reçu un Don du Fonds des Pays les Moins Avancés (FPMA), mis en œuvre par la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir les coûts du projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau par des activités d'adaptation climatique appropriées pour les ressources pastorales et forestières dans le Sud de la Mauritanie (REVUWI) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le recrutement d'un Consultant qui sera chargé d'assurer la réalisation de prestations dans le cadre du projet.

2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement invite les Consultants intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations relatives à l'étude de caractérisation des zones humides et la gestion durable des terres dans et autour des zones humides, de parcours et de forêts.

3. Les consultants éligibles dans le cadre des projets financés par la BAD, intéressés et remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission de documents indiquant leurs références de prestations similaires, l'expérience et la disponibilité du personnel qualifié, etc. Pour chaque mission indiquée, préciser l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire et la période d'exécution de celle-ci. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Une liste restreinte de six (6) cabinets sera établie pour ces prestations.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition mai 2008, révisé juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du récipiendaire de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir, en cas de besoin, des informations supplémentaires à l'adresse suivante, tous les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures TU :

PNISER/ Direction de l'Hydraulique / Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
B.P 4913 Nouakchott-Mauritanie, Tel: (+222) 45 25 71 40/ 22 31 07 46/22 92 47 29
Courriel : jiddou67@yahoo.fr ou sthieye@yahoo.fr ou pniser.dh@gmail.com

6. Les consultants seront évalués sur la base de leurs expériences spécifiques liées au domaine du projet du présent avis à manifestation d'intérêt.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées directement ou envoyées par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 07 mars 2017 à 12 heures 00 minute TU à la **Commission de Passation des Marchés des Secteurs des Services de Base et Industries Extractives (CPMSSBIE) - Rue 23-015, Zone Résidentielle D, lot n°14 ; BP 4952 Ksar – Nouakchott, Mauritanie** - Email : cpmssbie@gmail.com ou cpmpssbie@cpmpssbie.mr

N.B. : En cas de réponses, les manifestations d'intérêts, composées d'une lettre de soumission ainsi que les références des Consultants, doivent parvenir à la Commission en trois (03) exemplaires papiers dont un original, dans une même enveloppe, portant clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'étude de**

caractérisation des zones humides et la gestion durable des terres dans et autour des zones humides, de parcs et forêts ».

LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

MOHAMED JIDDOU

